



## Succession et procédure de l'un des héritiers

Par **andrefabien**, le **26/02/2019** à **16:40**

Bonsoir,

Lors d'une succession, dans le délai des six mois, si l'un des héritiers initie une procédure à l'encontre de l'un ou de plusieurs des autres héritiers, cela peut-il bloquer le règlement de la succession ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.  
Bien cordialement.

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **17:52**

Bonjour,

A l'évidence certainement. Le notaire ne va pas s'engager dans une répartition avec à la clef une controverse dont il ne connaît pas l'issue.

Il attendra soit un accord soit un jugement.

Par **amajuris**, le **26/02/2019** à **18:25**

bonjour,

un notaire n'est pas un juge, il n'est pas dans sa fonction de trancher un litige entre les héritiers, seul un juge saisi a ce pouvoir.

salutations